

AU TRIBUNAL **COMMON PLEAS** (TRIBUNAL DE PROXIMITÉ)

COMTÉ DE _____, OHIO

: N° de dossier : _____

Partie demanderesse : Juge/Magistrat·e _____

contre : **ORDONNANCE DE TRANSFERT DE SERVICES DE
TÉLÉPHONIE MOBILE ASSOCIÉE À UNE
ORDONNANCE CIVILE DE PROTECTION CONTRE LA
VIOLENCE FAMILIALE**

Partie défenderesse

Le tribunal a émis une ordonnance civile de protection contre la violence familiale, conformément à R.C. 3113.31, le _____

Opérateur ou prestataire de services sans fil : _____

Nom du titulaire du compte et numéro de téléphone de facturation : _____

LE TRIBUNAL ORDONNE PAR LES PRÉSENTES :

Dans les 72 heures suivant la réception de la présente ordonnance, l'opérateur de services sans fil doit transférer à la partie demanderesse

_____ chacun des numéros de téléphone ci-dessous :

À compter de la date du transfert, l'opérateur doit transférer à la partie demanderesse toutes les obligations financières associées aux lignes mobiles et aux appareils associés aux numéros mobiles.

La suspension de l'ordonnance intervient automatiquement si l'opérateur de services sans fil informe la partie demanderesse de l'une des circonstances suivantes :

1. Le titulaire du compte nommé dans la présente ordonnance a résilié le compte.
2. En raison d'incompatibilités technologiques réseaux, l'appareil cesserait de fonctionner en cas de transfert.
3. Des limitations géographiques ou autres limitent la disponibilité du réseau ou du service pour la partie demanderesse.
4. Un autre problème opérationnel ou technique empêche ou compromet l'utilisation du numéro sans fil en cas de transfert.

L'opérateur de services sans fil doit informer la partie demanderesse dans les 72 heures suivant la réception de l'ordonnance que, en raison des circonstances énumérées ci-dessus, le transfert n'a pas pu être effectué sur le plan opérationnel ou technique.

Les coordonnées de la partie demanderesse telles qu'elles figurent dans la requête en ordonnance civile de protection contre la violence familiale sont les suivantes :

PAR DÉCISION DU

_____ **MAGISTRAT·E**

_____ **JUGE**

DEMANDE DE PROCÉDURE DE SIGNIFICATION

Une copie de la présente ordonnance est signifiée, conformément à R.C. 3113.454, à l'opérateur de services sans fil ou à son prestataire inscrit auprès du secrétaire d'État de l'Ohio: